

LES PRINCIPES METHODOLOGIQUES DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE

Une **stratégie élaborée par les acteurs locaux** suivant un processus de **concertation** (entre eux). Pour chaque axe de réflexion stratégique, un groupe de travail a été constitué à partir des acteurs ayant déjà participé à l'ensemble de la démarche et de quelques personnes ayant fait acte de candidature. **Chaque groupe a travaillé** à l'élaboration de la **stratégie relative à son axe**. Chacun d'eux a dû proposer, puis **mettre en cohérence en les hiérarchisant**, les **objectifs** et les **moyens** permettant de la mettre en œuvre. Chaque groupe de travail ayant défini sa stratégie, un **groupe de synthèse** constitué de personnes issues des trois groupes **a rapproché les trois stratégies d'axes** en une **stratégie générale** traduite par un seul graphe d'objectifs (mesures et de sous mesures provisoires et hiérarchisés).

Ensuite, il a été effectué traitement systématique des objectifs et des moyens proposés et retenus en les hiérarchisant et en recherchant leur complémentarité.

Puis il a été réalisé une **analyse** de la structure de l'ensemble **des sous mesures provisoires** proposées **afin de faire ressortir les grands thèmes structurants** à partir des **composantes (ou thèmes sous jacents) qui structurent la stratégie** proposée,

Enfin, il est établi une **caractérisation de ces grands thèmes structurants à partir des sous mesures provisoires qu'ils regroupent** (pour ouvrir la porte à la future élaboration du plan d'actions)

La **stratégie générale**, dont la mise en œuvre, rappelons-le, **devrait conduire à terme aux changements souhaités**.

Le schéma de mise en œuvre de ces principes

Cette première partie retrace les principales composantes de la réflexion et des propositions des acteurs qui ont participé à ce travail. Les propositions stratégiques faites pour chacun des axes par son groupe de travail, exprimées en termes d'objectifs et de moyens, ont été travaillées à l'aide d'un outil qui permet de les hiérarchiser et de les organiser. Cet outil est le **graphe d'objectifs**. Il s'agit d'un outil de travail **peu apte à la communication**. C'est la raison pour laquelle s'il est présenté de façon simplifiée, **la présentation ne s'appuiera pas directement dessus**.

Néanmoins, les résultats obtenus à partir de la méthode du « graphe d'objectifs » sont importants car il permettront d'identifier plus précisément le contenu de la charte

Les propositions issues de la réflexion stratégique aboutissent à 29 sous mesures. On ne peut se satisfaire d'un tel catalogue. Un nombre limité de grande orientations stratégiques ou thèmes structurants qui soient sous-jacents à ces 29 objectifs a donc été recherché (à partir de la méthode de l'analyse structurelle)

Il convient ensuite d'approfondir ces thèmes structurants en fonction des sous mesures qui les composent, ceci permettant de préparer la phase opérationnelle qui complétera l'élaboration de la Charte.

Les paragraphes suivants précisent ce descriptif.

La stratégie proposée pour chacun des axes

La stratégie a fait l'objet d'une analyse traduite par un graphe d'objectifs. Le texte qui suit a pour objet de dégager autant l'esprit que le contenu de cette stratégie. Pour être le plus clair possible dans ce document, on ne présentera donc, pour chacun des axes que ses caractéristiques majeures. Le principe de la rédaction est le suivant : **chaque mesure** est libellée en gras, soulignée, **les sous mesures** qui l'explicitent et en constituent donc les moyens à mettre en œuvre, sont en gras.

Axe de réflexion stratégique n°1 : Développer la qualité, l'image et l'innovation

Pour parvenir à cet objectif, il a été proposé les 5 mesures suivantes :

- Amplifier le développement économique endogène et exogène en respectant les équilibres (A),
- Maîtriser les effets des actions entreprises (B),
- Penser et agir innovation (C),
- Développer une politique touristique de qualité acceptée par la population (F),
- Pérenniser les pratiques de concertation élargies, internes et externes au territoire (I)

Le développement de la qualité, de l'image et de l'innovation nécessite une évolution dans les états d'esprits :

➤ **Penser et agir innovation** est en effet une des mesures indispensables avant d'envisager une évolution des habitudes. Pour ce faire, il paraît important de **mobiliser les richesses humaines porteuses d'innovation et de savoir-faire.**

Ces richesses humaines sont bien sûr celles qui sont déjà présentes sur le territoire mais il est indispensable de réfléchir à la manière de « détecter » puis mobiliser et accompagner les nouveaux arrivants porteurs de projets. L'objectif est de construire un projet qui permette au pays de ne pas uniquement être un pays de « résidents ». L'innovation c'est savoir comment utiliser le capital des nouveaux et des anciens et le valoriser. La **favorisation du lien social** qui nécessite donc d'avoir une **politique innovante de mixité démographique, sociale et d'âges** y contribuera. **Le maintien des**

services publics et le développement des services à la population doivent également être réfléchis avec le souci de l'innovation.

Penser et agir innovation c'est aussi rendre le territoire **attractif pour les activités innovantes dans tous les domaines, de Montpellier et d'ailleurs**. Le pays développera de nouveaux créneaux à partir, en particulier, des structures de recherche existant sur Montpellier. Il faudra trouver des projets attractifs innovants sur les thèmes aussi divers que le paysage, les activités, l'énergie solaire, le traitement des déchets. Par exemple, **la réalisation d'un schéma local de développement et d'utilisation des énergies renouvelables** permettra ensuite une mise en œuvre locale dont l'objectif est principalement l'utilisation sur place de l'énergie produite. L'innovation dans ce domaine pourra trouver une traduction en lien avec l'habitat social (énergie solaire). Cela nécessitera certainement de prévoir des aides financières pour l'installation, qui est à ce jour très coûteuse pour les particuliers.

➤ Le fait de penser et agir innovation rendra donc le territoire attractif pour les activités innovantes. Cette attractivité accrue **amplifiera par conséquent le développement économique endogène et exogène**. Le caractère innovant de cette mesure sera **le respect des équilibres du territoire**. Les acteurs souhaitent que le développement de leur pays se fasse à partir de ses propres caractéristiques et surtout en tenant compte de ses habitants et de son patrimoine. **L'accueil des activités** devra donc se faire de façon **concertée** afin de **développer une image spécifique au territoire**. Cet accueil des activités qui **complétera l'offre économique locale** et qui **maximisera et valorisera les retombées sur l'économie locale** devra être adapté à la demande, car pour les acteurs du territoire, l'économie locale n'est pas seulement la valorisation de l'économie résidentielle.

Les équilibres pourront être respectés si les acteurs se préoccupent du patrimoine et des espaces naturels.

La qualité est l'objectif majeur qui sera recherché dans toutes les démarches engagées : **faire de la gestion de la qualité un enjeu collectif** particulièrement **en valorisant les labels existants et les produits du terroir**.

Là aussi les acteurs ont insisté sur la nécessité de partir de l'existant (beaucoup de labels existent, en particulier dans le milieu agricole) et de travailler davantage à leur structuration, leur mise en œuvre et à la communication qu'on peut en faire. La notion d'image territoriale a été employée.

➤ Cette qualité, associée à l'innovation, devra impérativement caractériser le **développement de la politique touristique** qui aura la particularité d'être **acceptée par la population** ; ce qui implique beaucoup de concertation avec les habitants, **la mise en œuvre d'outils de communication et**

d'information entre les partenaires publics, acteurs économiques et des relais pour une information large de la population.

La qualité de la politique touristique nécessitera d'une part **la réorganisation de la gestion de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire** et d'autre part de **compléter l'offre économique locale, dont les produits touristiques, pour l'adapter à la demande** : les 35 heures et par conséquent le développement des loisirs, les structures d'hébergements ...

Dans ce cadre en particulier, **l'optimisation de la richesse humaine** (employabilité) sera essentielle : elle sera liée à la valorisation des métiers en particulier par une meilleure formation et une moindre précarisation des emplois. La qualité doit également se traduire en termes humains : meilleures conditions d'employabilité des jeunes et autres, de manière à pouvoir garder cette population sur le pays.

- Le développement de la qualité, de l'image et de l'innovation va donc passer **par la maîtrise des effets des actions entreprises.**

La mise en place d'un dispositif de visualisation et de coordination des projets contribuera à cet objectif et surtout à concerter avec les habitants. La maîtrise de ces effets nécessitera également que **les périmètres d'impact des projets soient définis à des échelles pertinentes.**

L'image du pays sera fabriquée à partir de toutes ces données.

Le groupe de travail a considéré que **la qualité, l'image et l'innovation** passent par :

La généralisation de la concertation

- L'acceptation par la population des actions mises en œuvre en particulier pour le tourisme
- Le développement d'une culture de l'innovation dans tous les domaines (dont la qualité, la gestion de la richesse humaine ...)
- La recherche des équilibres en particulier dans toutes les actions à but économique, ce qui implique la maîtrise des effets des actions entreprises.

Il s'agit de rechercher l'innovation dans tous les domaines mais en maîtrisant les équilibres, les actions et leurs effets, le tout grâce à une pratique pérenne et large de la concertation.

Axe de réflexion stratégique n°2 :

Développer les fonctions urbaines et les ressources spécifiques du territoire

Cet axe comprend les 6 mesures suivantes :

- Amplifier le développement économique endogène et exogène en respectant les équilibres (A),
- Intégrer et valoriser les richesses humaines du territoire (D),
- Renforcer l'efficacité et la qualité des réseaux de bourgs centres (E),
- Développer une politique touristique de qualité acceptée par la population (F)
- Gérer l'espace dans la durée en privilégiant l'agriculture, la qualité de vie, l'environnement et l'emploi (G),
- Conduire une politique d'urbanisme intégrant fortement la dimension humaine et culturelle (H),

➤ Développer les fonctions urbaines et les ressources spécifiques du territoire, c'est avant tout **renforcer l'efficacité et la qualité des réseaux de bourgs-centres**. Pour ce faire, **le maintien, le développement et l'organisation d'une complémentarité entre les bourgs** se justifient pleinement (Lodève, Clermont l'Hérault, Gignac, , mais aussi les bourgs de taille plus petite mais dont le développement en terme de population est important : Aniane, Saint André de Sangonis). Ceci pourra se traduire par une approche concertée du développement commercial, par une politique d'accueil, là aussi concertée, des activités artisanales, de service ou autres (**compléter l'offre économique locale**). Cette complémentarité entre les bourgs s'observera également au travers des activités culturelles qui, si elles existent déjà, ont néanmoins besoin d'être amplifiées et mises en réseau.

Mais avant tout, le maintien et le développement des bourgs, quelque soit leur importance, nécessitent que les populations qui y habitent ou vont y habiter trouvent les services dont elles ont besoin : services publics, services à la population (crèche ..., équipements publics ... de loisirs en particulier). C'est à ce niveau également que la complémentarité devra se maintenir ou se développer. L'approche intercommunale est apparue évidente pour les acteurs, pour des raisons de coût d'investissement, de fonctionnement et donc de gestion.

Les bourgs du pays « Larzac Cœur-d'Hérault » vont donc devoir **anticiper et améliorer les services publics et privés aux personnes et aux entreprises**, le tout dans une approche concertée et cohérente.

➤ L'arrivée annoncée des nouveaux habitants le rend indispensable. Tout comme elle **milite** fondamentalement **pour la conduite d'une politique d'urbanisme intégrant fortement la dimension humaine et culturelle**. **Anticiper et réguler la bonne répartition spatiale des populations et des activités** nécessite une réflexion et a fortiori un projet cohérent et concerté de développement. Les acteurs veulent, avant tout nouveau

développement de lotissements, que soit favorisé le renouvellement urbain. D'abord valoriser le patrimoine actuel (logements, locaux d'activité ...) avant de continuer une extension spatiale qui se fait au détriment des espaces agricoles. C'est par le biais en particulier du renouvellement urbain, que peut se mettre en place une **politique innovante de mixité démographique, sociale et d'âge**.

➤ **Favoriser le lien social** y compris dans les opérations liées à l'habitat (lotissement, logements sociaux en centre ville...) est nécessaire pour une meilleure participation des habitants à la vie et au développement de leur pays. Cela contribuera à la **valorisation des richesses humaines du territoire**.

➤ Développer les fonctions urbaines et les ressources spécifiques du territoire va donc consister ainsi à **gérer l'espace dans la durée en privilégiant l'agriculture, la qualité de vie, l'environnement et l'emploi**. Les acteurs ont insisté sur le rôle primordial que doit garder l'agriculture sur le territoire dont elle a façonné les paysages. Ces derniers rendent attractif ce pays « Larzac Cœur-d'Hérault » et contribuent fortement à cette qualité de vie qu'il faut préserver. **Se donner les moyens d'une politique foncière, faire de la gestion de la qualité un enjeu collectif, revaloriser les éléments du cadre de vie dans les villages** sont déjà des moyens qui doivent y contribuer. Les acteurs ont été très insistants sur la nécessité de **s'appuyer sur le patrimoine et les espaces naturels** qui sont des caractéristiques majeures du territoire (image du pays). **Il faudra les préserver, les valoriser et respecter l'existant**.

➤ **La politique touristique de qualité** se développera également à partir de ces patrimoines et de ces espaces naturels.

Le développement des fonctions urbaines propres au territoire « Larzac Cœur-d'Hérault », ne devra pas se faire sans une approche, voire sans **l'établissement des complémentarités avec l'extérieur**. L'accueil des nouvelles populations et surtout la gestion de cet accueil doit en effet se réfléchir à l'échelle du département. Le pays ne doit pas être une « réserve d'indiens » mais doit avoir une stratégie cohérente avec les pôles urbains voisins, Montpellier en particulier.

Le groupe de travail a pris les options suivantes pour la mise en œuvre **des fonctions urbaines et des ressources spécifiques du territoire** :

En ce qui concerne le volet urbain, il a pris l'orientation de **mettre en complémentarité les villes et bourgs** afin que leurs ressources et faiblesses puissent chacune être abordées dans leur globalité territoriale.

Ceci ouvre la voie à :

- Une approche cohérente et intégrée du développement dont le tourisme
- Une optimisation de la valorisation des richesses humaines du territoire et au renforcement du lien social
- Une optimisation de la qualité et de l'innovation requises dans les autres axes

On retrouve le même principe de globalisation pour la gestion de l'espace avec des approches relatives à la localisation des personnes et activités, à la valorisation du patrimoine et des espaces naturels en donnant à l'agriculture un rôle stratégique à la cohérence de cet espace.

Axe de réflexion stratégique n° 3 :

Maîtriser la cohésion et la cohérence du territoire

Cet axe comprend les 5 mesures suivantes :

- Maîtriser les effets des actions entreprises (B),
- Gérer l'espace dans la durée en privilégiant l'agriculture, la qualité de vie, l'environnement et l'emploi (G),
- Conduire une politique d'urbanisme intégrant fortement la dimension humaine et culturelle (H),
- Pérenniser les pratiques de concertation élargies internes et externes du territoire (I),
- Hiérarchiser et harmoniser les compétences (J),

➤ Pour parvenir à l'objectif de cet axe, il est apparu aux acteurs du groupe concerné que la **pérennisation des politiques de concertation** était indispensable. Cette concertation, même si elle est susceptible d'exister déjà, doit être renforcée tant en **interne au territoire qu'avec les partenaires extérieurs**. Si les élus sont responsables de la décision finale, les enjeux du développement, les modalités de sa conduite qui sont différents de la gestion locale, rendent nécessaire un processus permanent de concertation et de négociation avec les acteurs de ce développement. Il est apparu également indispensable de mettre en œuvre **des outils de communication et d'information entre partenaires publics, acteurs économiques** .

La mise en place de **relais chargés de relayer l'information auprès de la population** est également souhaitée. Il faut prévoir un espace où les projets pourront être débattus sereinement. Cet espace de concertation implique le conseil de développement dans un dispositif qui reste à définir.

Cette maîtrise de la cohésion doit également passer par **la lutte contre les facteurs d'exclusion et les disparités sociales**. **Des actions oeuvrant au développement de la mobilité contribueront à cette lutte et favoriseront l'intégration des populations en difficulté**.

L'optimisation de la richesse humaine, en particulier en travaillant à proposer et mettre en œuvre les moyens de son employabilité, est souhaitée.

➤ Maîtriser la cohésion et la cohérence du territoire c'est aussi **hiérarchiser et harmoniser les compétences** de manière à **articuler les spécificités territoriales et les projets communautaires**. C'est également **rendre cohérents les périmètres d'intervention des institutions** pour une meilleure lisibilité de la population.

➤ Les acteurs ont mis en exergue la réelle et primordiale nécessité de conduire une **politique d'urbanisme à l'échelle du territoire** (SCOT) et d'avoir les moyens pour mener **une véritable politique foncière.**

➤ **La maîtrise des effets des actions entreprises** sera également une mesure à mettre en œuvre : notion **d'observations du territoire** mais aussi des moyens visuels pour appréhender et faire appréhender les **impacts potentiels des projets sur le territoire** dont l'élaboration fera l'objet d'une étape ultérieure à la définition du projet stratégique.

Le groupe de travail a pris les options suivantes pour **la mise en œuvre de la maîtrise de la « cohésion et de la cohérence du territoire »** :

- Rechercher les adéquations et les cohésions entre les périmètres d'intervention, entre les projets communautaires, avec les spécificités territoriales...
- Rendre l'organisation institutionnelle apte à favoriser les orientations prises en matière d'innovation et de gestion territoriale

Le groupe de travail considère que ceci demande un processus de concertation permanente, et plus globalement le renforcement du lien social y compris à l'occasion des grands programmes.

L'architecture de la stratégie

L'armature du projet stratégique est constituée 3 axes, 10 mesures et 29 sous mesures. Les sous mesures constituent autant de « portes » qui s'ouvrent sur l'opérationnel. Elles seront autant de référents lors de l'élaboration du plan d'actions. Du fait qu'elles concourent globalement à des objectifs communs, elles sont pour la plupart en interaction et constituent un ensemble cohérent. 29 données présentées sous forme de liste ne sont pas interprétables telles quelles. Etant interactives, elles agissent les unes sur les autres. La mise en évidence de ces interactions va nous permettre d'analyser la structure de la stratégie construite par les groupes de travail. A cet effet, la méthode utilisée est celle de l'analyse structurelle.

Les interactions des 29 sous-mesures sont reprises dans une matrice qui les positionne les unes par rapport aux autres. Le principe d'analyse est identique à celui qui a été vu lors du diagnostic.

Analyse des composantes stratégiques (ou thèmes sous jacents à la stratégie)

Des sous mesures voisines sur le graphe peuvent être regroupées autour d'un thème commun. Nous appelons ces regroupements « **composantes stratégiques** » qui sont à la fois des grands thèmes stratégiques, mais qui préfigurent la programmation opérationnelle ultérieure. Le but est de passer d'une liste de 29 sous mesures, à une dizaine de thèmes à partir desquels il sera plus facile de travailler pour passer à l'opérationnel. Ces thèmes sont présentés ci après avec la liste des sous mesures que chacun d'eux regroupe, et leur signification : définition, explication...

1°- Les fonctions de régulation

- Les sous mesures qui le composent : mettre en place un dispositif de visualisation et de coordination des projets (observatoire exécutif) (1), développer la concertation avec et entre la société civile, en particulier par la mise en réseau et les partenariats (7), maintenir, développer et organiser une complémentarité entre les bourgs (11), réorganiser la gestion de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire (14), anticiper et réguler la bonne répartition spatiale des populations et des activités (19)
- Signification : Ce thème est celui de la gouvernance territoriale, de la gestion territoriale, de la mise en réseau et du suivi des projets. Il permettra de maîtriser la conduite du changement, de réajuster les actions, d'aider à la décision.

2° - Le renforcement de l'économie locale

- Les sous mesures qui le composent : développer une politique concertée d'accueil des activités (2), compléter l'offre économique locale, dont les produits touristiques pour l'adapter à la demande (4), maximiser et valoriser les retombées sur l'économie locale (8)

- Signification : L'économie locale sera renforcée sur le territoire grâce à une politique concertée d'accueil, une amélioration de l'offre économique et la valorisation pour les agents économiques locaux du flux des revenus d'origine exogène.

3° - Les complémentarités avec l'extérieur

- Les sous mesures qui le composent : développer une image spécifique au projet de territoire (10), mettre en œuvre des outils de communication et d'information entre partenaires (21), établir des complémentarités avec l'extérieur (23).
- Signification : Le territoire doit travailler en complémentarité avec des territoires limitrophes pour aborder des problématiques communes ou complémentaires. Ce travail générera de la cohésion et développera une image spécifique au projet de territoire.

4° - L'innovation

- Les sous mesures qui le composent : mobiliser les richesses humaines porteuses d'innovation et de savoir-faire (6), rendre le territoire attractif pour les activités innovantes dans tous les domaines, de Montpellier et d'ailleurs (16).
- Signification : Le pays doit développer de nouveaux créneaux pour intéresser les autres territoires. Il doit être innovant au niveau des infrastructures mais aussi de la recherche. L'innovation doit être recherchée avec l'extérieur, notamment avec l'agglomération Montpelliéraine.
L'innovation dans tous les domaines est nécessaire pour réussir les changements souhaités. Elle doit se retrouver dans les ressources humaines, les pratiques, les comportements, les savoir-faire, les activités et ne peut réussir que nourrie par des influences ou des implantations exogènes.

5° - L'optimisation de la richesse humaine

- Les sous mesures qui le composent : optimiser la richesse humaine (employabilité) (5).
- Signification : L'optimisation de la richesse humaine est liée à l'innovation mise en place au niveau du pays, à la création de complémentarités avec l'extérieur, au renforcement de l'économie locale.

6° - La revalorisation du cadre de vie

- Les sous mesures qui le composent : revaloriser les éléments du cadre de vie dans les villages (13), anticiper et améliorer les services publics et privés aux personnes et aux entreprises (18).
- Signification : La revalorisation du cadre de vie est la condition nécessaire au renforcement de l'armature urbaine, au maintien des paysages, à l'innovation, à la maîtrise de l'arrivée des nouvelles populations dont les retraités.

7° - L'articulation des spécificités territoriales et des projets communautaires

- Les sous mesures qui le composent : articuler les spécificités territoriales et les projets communautaires (24).
- Signification : Chaque terroir est spécifique, il a une identité particulière qui doit être préservée et valorisée ; le cadre pertinent est celui de la communauté de communes qui lui correspond. D'où la nécessité d'une cohérence permanente entre les projets d'intérêts pays et les programmes communautaires. Ce point renvoie à la gouvernance territoriale.

8° - Le développement social

- Les sous mesures qui le composent : développer une politique innovante de mixité démographique sociale et d'âge (20), favoriser le lien social (27), lutter contre les facteurs d'exclusion et les disparités sociales (29).
- Signification : Le développement social avec les sous mesures indiquées ci dessus est lié à la politique d'urbanisme qui apportera une mixité des populations autant sociale, démographique que d'âge. On disposera ainsi de facteurs d'intégration des nouvelles populations (ou nouveaux arrivants)

9° - La simplification et la rationalisation

- Les sous mesures qui le composent : simplifier pour clarifier les compétences des collectivités (3), définir aux échelles pertinentes les périmètres d'impact des projets (22), rendre cohérents entre eux les périmètres d'intervention des institutions (25), se donner les moyens d'une politique foncière (28).
- Signification : Il s'agit d'harmoniser et de hiérarchiser les compétences des différents niveaux d'intervenants locaux (publics, parapublics, ou socioprofessionnels) mais aussi de rendre cohérents à l'échelle du territoire les périmètres d'intervention des différentes institutions (ANPE, éducation nationale avec la carte scolaire, CCI...). Tout ceci, afin de permettre l'union dans la diversité, de définir aux échelles pertinentes les périmètres d'impact des projets (une répartition financière et de gestion de ces équipements) et de mettre en place une politique d'urbanisme réfléchie au niveau du pays.

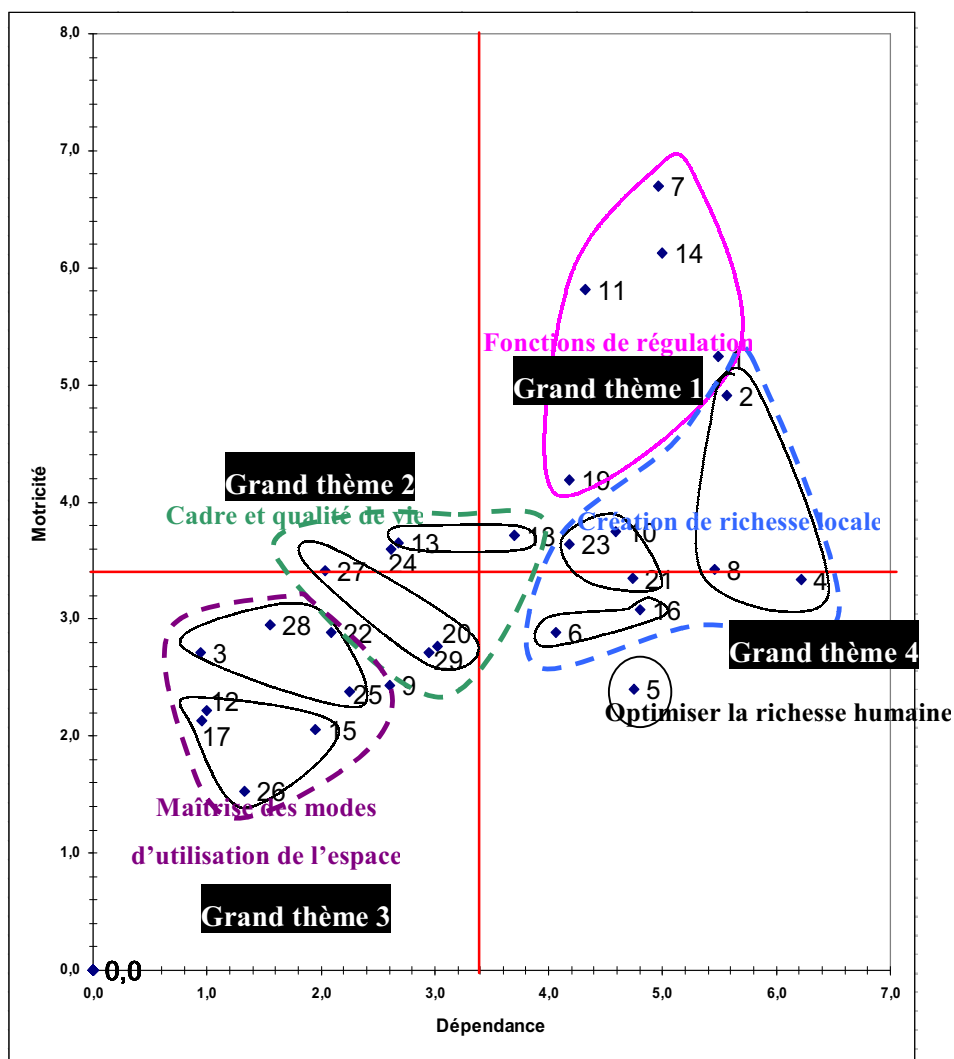
10° - La gestion de l'espace

- Les sous mesures qui le composent : faire de l'agriculture un facteur de cohérence du développement du territoire (12), s'appuyer sur le patrimoine et les espaces naturels en respectant l'existant, le préservant et le valorisant (15), réaliser un schéma local de développement et d'utilisation des énergies renouvelables (17), harmoniser la politique fiscale (26).

- **Signification :** La gestion de l'espace est un enjeu important pour le territoire. Elle procède de plusieurs approches complémentaires telles que la préservation du patrimoine et des espaces naturels, l'accueil de population (zones nouvelles d'habitat), le maintien de l'agriculture comme un facteur de cohérence et structurant du territoire, la réalisation d'un schéma local de développement économique (nécessité d'équilibre territorial), l'utilisation des énergies renouvelables ou encore l'harmonisation de la politique fiscale.

GRAPHE DES 4 GRANDS THEMES STRATEGIQUES STRUCTURANT

Les **grands thèmes** sont constitués par les regroupements de **composantes stratégiques** (ou thèmes sous jacents) auxquels correspondent un certain nombre de **sous mesures provisoires**



Résultat : une stratégie charpentée par 4 grands thèmes structurants

On peut ainsi faire 4 grands regroupements que l'on appellera **des grands thèmes structurants (ils sont constitués par regroupement de thèmes voisins)**

La future programmation future s'organisera en fonction de ces grands thèmes et de leur contenu. Elle viendra apporter une réponse pour concrétiser la mise en œuvre les orientations du développement définies dans la stratégie.

1° Grand thème structurant : les fonctions de régulation

Le thème fonctions de régulations constitue à lui seul un programme structurant .

2° Grand thème structurant : la création de richesse locale

- le renforcement de l'économie locale
- les complémentarités avec l'extérieur
- l'innovation

3° Grand thème structurant : le cadre et la qualité de vie

- la revalorisation du cadre de vie
- l'articulation des spécificités territoriales et des projets communautaires
- le développement social

4° Grand thème structurant : la maîtrise des modes d'utilisation de l'espace

- la simplification et la rationalisation
- la gestion de l'espace

Dans la partie qui suit, nous allons préciser le contenu stratégique à chacune de ces 4 grands thèmes structurants, en effectuant une répartition des 29 sous-mesures préidentifiées lors de la réflexion stratégique.

Ce qui est important, ce ne sont pas les intitulés des 4 grands thèmes qui peuvent sembler banals ou évidents, mais c'est la nature des sous mesures qu'ils regroupent, qui ont été proposées par les acteurs et qui leur donnent leur sens et leur spécificité.